



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 2 MARS 2020

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce deuxième jour de mars l'an deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : Mme Brigitte Brochu M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité, les points rapport financier ainsi que dérogation mineure ont été déplacés en début de séance vu la présence de MM Philippe Rouleau, comptable et Kevin Gingras, promoteur.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 3 février est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FÉVRIER 2020

Secteur d'activités	Budget 2020	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	334 101 \$	44 550 \$	94 466 \$	239 635 \$
Sécurité publique	244 009 \$	5 433 \$	14 256 \$	229 753 \$
Transport routier	667 530 \$	93 186 \$	191 308 \$	476 222 \$
Hygiène du milieu	230 579 \$	17 237 \$	41 400 \$	189 179 \$
Industrie & Commerce	62 684 \$	17 231 \$	28 223 \$	34 461 \$
Loisirs et culture	87 080 \$	5 879 \$	23 885 \$	63 195 \$
Casse-croûte/resto	140 000 \$	14 682 \$	24 640 \$	115 360 \$
Frais de financement	153 220 \$	25 623 \$	31 593 \$	121 627 \$
Remb. en capital	538 306 \$	143 000 \$	215 900 \$	322 406 \$
Investissements prévus	38 491 \$	0 \$	0 \$	38 491 \$
Total dépenses	2 496 000 \$	366 821 \$	665 671 \$	1 830 329 \$
Revenus	2 496 000 \$		1 916 399 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur en loisirs doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

25-03-2020

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le rapport financier de l'exercice 2019 tel que présenté par M Philippe Rouleau de la firme Blanchet Vachon. Un surplus de 49 791\$ nous est confirmé, celui-ci s'explique par le loyer de Summyx, les droits de mutation ainsi que des taxes supplémentaires dues aux permis.

⇒Le maire fait un résumé de l'état financier du restaurant; l'ouverture date du 8 juin 2018, la dette de 15 000\$ au comité de développement a été



N° de résolution
ou annotation
26-03-2020

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

remboursée en totalité en décembre dernier et un surplus de 2 858\$ est inscrit au 31 décembre 2019.

DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTIONS KEVIN GINGRAS

ATTENDU QUE M Kevin Gingras de Construction Kevin Gingras demande l'autorisation de permettre la construction d'immeubles multifamiliaux de 3 étages avec des marges arrière de respectivement 5,49 et 6 mètres au lieu du minimum de 9 mètres;

ATTENDU QUE la demande a été déposée avant le début des travaux;

ATTENDU QU'UN plan du projet d'implantation (immeubles, cases de stationnement et autres) a été produit par l'arpenteur;

ATTENDU QUE selon le règlement en vigueur présentement le simple fait d'élever le niveau du sol fini (aménagement paysager) autour des deux (2) immeubles sur plus de 50 % de la superficie du rez-de-chaussée (sans toutefois définir l'épaisseur du remblai) rendrait le projet conforme parce que considéré comme ayant seulement 2 étages;

ATTENDU QUE la différence de hauteur des immeubles serait de 50 cm seulement, et ce, avec ou sans remblai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la demande de Constructions Kevin Gingras soit acceptée

CORRESPONDANCE

↳ Demande d'installation d'un panneau de signalisation de passage d'animaux de ferme sur la route 216, tout près de la jonction du rang St-Elzéar. *À vérifier avec le MTQ*

↳ Demande du Cercle des Fermières afin d'obtenir la grande salle gratuitement pour une rencontre régionale de la Fédération des conseils d'administration locale le mardi 24 mars prochain. *Demande acceptée*

↳ Invitation au 32^e souper annuel des jeunes gens d'affaires qui aura lieu à la cache à maxime le 22 avril/Prix jeune entreprise 2020: Miller zoo.

↳ Invitation de la municipalité de Saint-Ephrem pour une séance d'informations sur la mise en œuvre de jardins communautaires qui se tiendra le 5 mars prochain dès 17h.

↳ Projet de construction d'un stationnement incitatif et terminus d'attente léger à Sainte-Marie.

↳ Réception d'un chèque au montant de 18 237.50\$ du MELCC dans le programme de protection accrue des sources d'eau potable.

↳ Accord d'une aide financière maximale de 293 330\$ dans le projet de réfection du rang Saint-Elzéar, partie asphaltée aux limites de Sts-Anges.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de février.

CPTAQ : aucun dossier

ADMINISTRATION

BORNE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a lancé un projet financé par le Fonds d'Appui au rayonnement des régions afin d'installer des bornes électriques;

ATTENDU QUE ce projet nous offre l'opportunité d'installer une borne de type L2 sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'acquisition de cette borne ainsi que l'installation n'engendreraient pas de coûts pour notre municipalité mais seulement des frais d'entretien annuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Marguerite accepte

27-03-2020



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

l'installation d'une borne électrique qui sera située au 562 rue Notre-Dame, sur le site du restaurant.

N° de résolution
28-03-2020

MIS EN VENTE POUR LE NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement :
Que le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise le directeur général à transmettre cette liste à la MRC de la Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède aux démarches de mise en vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivant du Code municipal;

De plus, le conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière à enchérir et acquérir l'immeuble visé par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

29-03-2020

RÈGLEMENT N° 471-2020

Aucune signature n'a été enregistrée lors de l'ouverture du registre tenu entre le 4 et le 13 février dernier alors le règlement n° 471-2020 est réputé approuvé. Le dossier sera acheminé à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour conformité.

30-03-2020

RÈGLEMENT n° 472-2020

Aucune signature n'a été enregistrée lors de l'ouverture du registre tenu entre le 4 et le 13 février dernier alors le règlement n° 472-2020 est réputé approuvé. Le dossier sera acheminé à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour conformité.

31-03-2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RENOUVELLEMENT D'HABITS DE COMBAT

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que le conseil, suite à deux soumissions reçues, accepte le renouvellement de deux habits de combat et leurs équipements avec un coût de 5 555,59\$ taxes incluses dont l'achat sera effectué chez Aréo-Feu. Cette dépense était prévue au budget 2020.

32-03-2019

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

DEMANDE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu à l'unanimité ce qui suit :
Que le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium sur notre réseau routier pour la période estivale 2020.

- Le chlorure de calcium doit être approuvé et répondre aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Les équipements d'épandage doivent être munis d'appareils de distribution automatique;
- Le travail devra être exécuté en deux phases soit, vers le 15 juin et vers le 15 août;
- Les paramètres d'épandage sont de 58 mètres cubes à répartir sur environ 19 kilomètres;
- Le soumissionnaire devra, avant l'épandage, avertir le préposé aux travaux de voirie;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 2 avril 2020 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

33-03-2019

DEMANDE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église et de l'édifice municipal, du Centre des loisirs, ainsi que du stationnement du garage municipal et de la caserne (environ 5,7 km) :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- Prix pour l'ensemble de travaux;
- Les travaux devront être exécutés avant le 28 mai 2020;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 2 avril 2020 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;
- Le responsable à la voirie supervise les travaux et s'ils sont conformes, recommande le paiement aux autorités municipales.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

34-03-2019

DEMANDE DE SOUMISSION – MATÉRIAUX GRANULAIRES

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires, classification MG-20 conforme dont la granulométrie est amendée partiellement selon les facteurs 2,0-7,0 au 80 microns et ce, pour l'entretien estival de notre réseau routier.

- Un prix pour les matériaux et le transport sur le réseau routier du territoire municipal et un prix pour les matériaux seulement et cela pour une quantité variant entre 2 000 et 5 100 tonnes;
- Un prix pour la fourniture de matériaux non classés pour faire du remplissage ou autres travaux;
- Le soumissionnaire devra posséder un permis d'exploitation;
- Les matériaux granulaires MG-20 devront être conformes;
- ***Une analyse granulométrique peut être effectuée par la municipalité, mais payée par le soumissionnaire;***
- Le soumissionnaire devra respecter les normes permises de la circulation lourde;
- Le début des travaux est prévu vers le 15 mai 2020;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 2 avril 2020 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

35-03-2019

DEMANDE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour obtenir des prix, au taux horaire, pour la location de la machinerie lourde pour effectuer divers travaux d'entretien sur notre réseau routier.

- Taux horaire pour pelle hydraulique, sa capacité, la largeur du godet, le nombre de verges cubes, l'âge de la machinerie;
- Taux horaire pour pelle avec marteau hydraulique;
- Taux horaire pour camion 10 roues;
- Début des travaux vers le 15 mai 2020;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30 le 2 avril 2020 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite G0S 2X0;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

36-03-2019

DEMANDE DE SOUMISSION – DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour le débroussaillage des abords de routes et demi fossés sur une distance d'environ 36,16 kilomètres ainsi que pour les bords des routes numérotées 216-275 :

- L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avec le responsable à la voirie pour inspection des rangs;
- Qu'un coût à l'heure doit nous être mentionné pour le site des étangs;
- Les travaux devront être exécutés en début du mois de juillet 2020;
- Les soumissions devront parvenir au bureau municipal avant 16 h 30, le 2 avril 2020 au 268 rue St-Jacques à Sainte-Marguerite, G0S 2X0.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



37-03-2020

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite désire procéder aux travaux de prolongement de la rue Industrielle sur une longueur approximative de 450 mètres;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite autorise WSP Canada inc. à présenter la demande d'autorisation pour le projet de prolongement de la rue industrielle au MELCC;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à transmettre au MELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite mandate WSP inc à compléter et acheminer la demande de prolongation de la rue Industrielle au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Qu'un chèque au montant de 692\$ doit être déposé pour l'analyse de la demande au MELCC.

38-03-2020

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE plusieurs demandes nous sont parvenues afin de faire l'achat de terrains dans le parc industriel;

ATTENDU QU'il n'y a plus de terrains disponibles à vendre dans ce secteur;

ATTENDU QUE des tests de caractérisation ont été effectués dans cette zone et que tous sont concluants;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au prolongement de la rue Industrielle afin de répondre à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la municipalité mandate M Charles Jacques, ingénieur chez WSP pour préparer l'appel d'offres pour ces travaux et que l'ouverture des soumissions est prévue pour le 26 mars 10h ;

-Demande d'alimentation électrique a été déposée le mardi 25 février.

39-03-2020

MANDAT À LA WSP

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que l'offre de service de M Charles Jacques de WSP inc soit acceptée au coût de 21 472\$ avant taxes pour la surveillance des travaux du prolongement de la rue Industrielle.

40-03-2020

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ASPHALTE DU RANG SAINT-ELZÉAR

ATTENDU que des travaux de décohéssionnement de l'asphalte existante et la mise en place d'un revêtement bitumineux sur une longueur de 600 mètres incluant le nettoyage des fossés étaient à prévoir à l'extrémité du rang Saint-Elzéar aux limites de Saints-Anges;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été acheminée au programme d'aide à la voirie locale dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) en 2018;

ATTENDU QU'une aide financière maximale de 293 330\$ nous a été confirmée par ce Programme pour ces travaux qui doivent être exécutés et terminés en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement qu'un appel d'offres pour les travaux de réfection du rang St-Elzéar soit préparé par M Pier-Luc Rancourt, ingénieur de la MRC Beauce-Sartigan et inscrit sur le site SEAO pour les réception et ouverture le vendredi 20 mars 2020.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

41-03-2020

N° de résolution
ou annotation

MANDAT À LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que l'offre de service de M Pier-Luc Rancourt de la MRC Beauce-Sartigan soit acceptée au coût de 19 630.86\$ avant taxes pour la surveillance des travaux de réfection du rang Saint-Elzéar.

42-03-2020

HYGIÈNE DU MILIEU

MANDAT – INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

Sur la demande de plusieurs propriétaires urbains, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil fasse des démarches auprès de plombiers afin de donner un mandat pour effectuer les branchements des compteurs d'eau aux propriétaires qui en exprimeront le désir. Que les frais reliés à cette dépense seront facturés par le plombier directement aux contribuables.

43-03-2020

LOISIRS ET CULTURE

PERMIS D'ALCOOL AU RESTAURANT

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement qu'afin de maximiser le service donné au restaurant, il soit évalué la possibilité d'acquérir un permis d'alcool de la Régie des alcools et des jeux soit pour servir, soit pour vendre. Mme Jacynthe Bégin, gérante, est mandatée par le conseil afin de procéder aux démarches.

44-03-2020

RÉNOVATIONS D'AMÉLIORATION AU RESTAURANT

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que des travaux d'amélioration soient effectués au restaurant. Ces travaux consistent :

- à la construction d'un petit mur séparateur au-dessus du comptoir;
- à l'achat de nouveaux rideaux;
- à des travaux de rafraîchissement de la peinture.

Ces coûts seront payés à même les dépenses de fonctionnement.

45-03-2020

CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que l'offre de terminaison de l'étude du milieu humide de la rue Pomerleau soit acceptée au coût de 1050\$ plus taxes

Période de questions

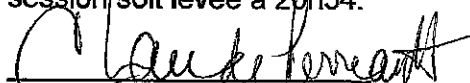
Questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

46-03-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h54.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.


Claude Perreault, maire



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 18 MARS 2020

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce dix huitième jour du mois de mars deux mil vingt, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale étant absente, Robert Normand propose que Brigitte Brochu prenne la fonction de secrétaire d'assemblée.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le mercredi 4 mars et ajout le vendredi 13 mars

Ordre du jour

- Dérogation mineure / Amélie Groleau & Francis Grenier
- Avis de motion et dépôt du projet règlement n° 473-2020
- ~~Adoption du premier projet de règlement n° 473-2020~~
- Permis d'alcool au restaurant
- Servitude sur le lot 4084925
- Bûchage rue Industrielle
- Stationnement incitatif
- Demande de subvention / rénovations de la salle

47-03-2020

DÉROGATION MINEURE – AMÉLIE GROLEAU & FRANCIS GRENIER

Considérant que l'écart s'avère minime;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme demande aux propriétaires d'informer l'acheteur que la localisation est dérogatoire et qu'en cas de nouvelle installation, il devra se conformer à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de Mme Amélie Groleau et M Francis Grenier.

48-03-2020

AVIS DE MOTION

Le conseiller Émile Nadeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement d'emprunt pour le prolongement de la rue Industrielle.

DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 473-2020

Le conseiller Émile Nadeau dépose un projet de règlement n° 473-2020.

Ce projet de règlement a pour objet de faire un emprunt pour procéder aux travaux de prolongement de la rue Industrielle sur une longueur de 458 mètres.

49-03-2020

PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement qu'un permis pour vente d'alcool soit demandé à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour le restaurant et que le coût sera d'environ 1 000\$ pour la première année incluant les coûts pour l'étude du dossier.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

50-03-2020

N° de résolution
ou annulation**SERVITUDE SUR LE LOT 4084925**

ATTENDU QUE M Alexandre Hébert a déposé une demande pour enlever la servitude sur le lot 4084925 situé sur la rue du Merle;

ATTENDU QUE cette servitude (15320832) en faveur de la municipalité de Sainte-Marguerite n'est plus requise suite aux travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de consentir à ce qu'elle soit levée et que les frais engagés soient assumés par le propriétaire.

51-03-2020

TRAVAUX DE DÉBOISEMENT

ATTENDU QUE pour débiter les travaux de prolongement de la rue Industrielle, il nous faut procéder au déboisement d'une partie du secteur ciblé;

ATTENDU QUE sur deux appels d'offres, seul Construction Giroux-Laterreur inc. a déposé une offre;

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que l'offre de Construction Giroux-Laterreur inc. soit acceptée selon les revenus de vente de bois soit : 80% pour l'entrepreneur et 20% pour la Municipalité.

52-03-2020

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME AGRISPRIT

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la directrice générale, Mme Nicole Chabot, à préparer une demande de subvention au programme AgriEsprit pour la rénovation de l'édifice municipal afin de procéder à l'ajout d'installations sanitaires.

53-03-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Denis Gamache et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h55.

Claude Perreault, maire

Brigitte Brochu

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire